Image not found or type unknown

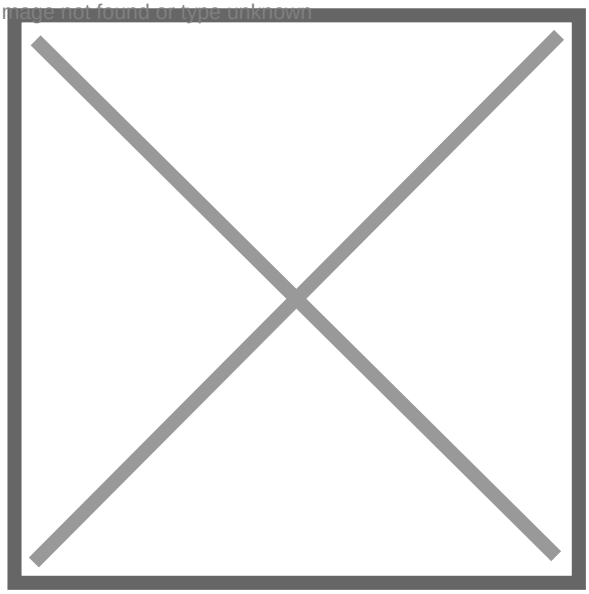

Commission médicale cannabis

Par **Mel33**, le **22/10/2015** à **20:39**

Bonjour

Je fais l'objet d'une suspension de permis de 6 mois pour usage de stupéfiants, j'ai effectué aujourd'hui mon stage de sensibilisation et les animateurs du stage m'ont dit que je n'avais pas à effectuer la commission médicale car lorsque je me suis fait arrêter la gendarmerie ma pris mon permis et me la rendu au bout d'une semaine, et 1 mois après je l'ai donné au tribunal lors de ma convocation. Et apparemment la préfecture doit prendre une décision en 72 h étant donné qu'elle n'a pas était prise dans des délais je n'aurais pas à effectué la commission médicale et ils ont déjà eu d'autre cas dans des stage de sensibilisation. Est ce avéré ?

Merci.

Par **sigmund**, le **23/10/2015** à **07:03**

Bonjour.

Si vous n'avez pas fait l'objet d'un arrêté de suspension émanant du préfet,vous n'avez pas de visite médicale à passer.

Par **Mel33**, le **23/10/2015** à **18:42**

Je vous remercie pour votre reponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés